

OPINION'EYE

BY "opinionway



PAR LAURENT GASSIE,
DIRECTEUR CONSEIL,
DÉPARTEMENT OPINION,
POLITIQUE ET CORPORATE

EN PÉRIODE DE PANDÉMIE, DES FRANÇAIS FAVORABLES AU VOTE À DISTANCE

Les multiples événements qui ont suivi l'élection présidentielle américaine de novembre 2020 (refus de Donald Trump d'accepter la victoire de Joe Biden, invasion du Capitole, ...) ont en partie éclipsé un fait marquant de ce scrutin : la mobilisation record des électeurs, quelle que soit leur proximité partisane. Environ 160 millions d'américains ont participé à cette élection, contre 139 millions en 2016, soit une mobilisation de 67%, la plus élevée depuis 1900 !

Ces chiffres sont d'autant plus frappants que le pays traversait alors une des phases les plus dures de l'épidémie de coronavirus, avec près de 1000 morts et 100 000 contaminations par jour.

La généralisation du vote par correspondance explique en grande partie cette très forte participation en pleine crise sanitaire. Afin d'éviter les attroupements dans les bureaux, la plupart des États ont tout fait pour favoriser le vote par courrier. Certains, comme la Californie par exemple, sont même allés jusqu'à fournir aux électeurs le matériel nécessaire pour s'exprimer par ce biais, directement chez eux. Résultat, 65 millions d'Américains ont choisi de voter par correspondance, un chiffre plus de deux fois et demie supérieur à celui du scrutin précédent.

PRECEDENTS NUMEROS

[Numéro 10](#)

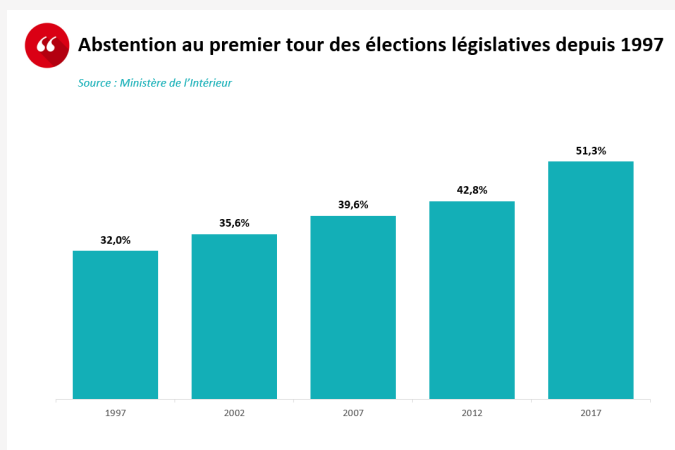
[Numéro 9](#)

[Numéro 8](#)

[Tous les numéros](#)

Ce succès, malgré tous les inconvénients qu'il peut comporter, a de quoi faire pâlir nos démocraties européennes, qui apparaissent très en retard sur ce sujet du vote à distance. Si certaines comme la Suisse ou l'Allemagne l'ont mis en place, mais uniquement sur certains scrutins, d'autres ne permettent aucun autre type de vote que celui en bureaux.

C'est le cas de la France, qui est pourtant confrontée depuis 20 ans à des problématiques de baisse de la participation lors des scrutins locaux ou des élections législatives, pour lesquelles l'abstention est passée de 32% en 1997 à 51% en 2017.



Et la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus n'a fait que renforcer ce phénomène. Quelques jours avant le premier tour des élections municipales 2020, 28% des Français se déclaraient inquiets à l'idée de se rendre dans un bureau de vote [1]. Et le jour du 1er tour, 61% des non-votants avançaient comme raison de ne pas se déplacer l'épidémie de coronavirus [2]. Conséquence : une baisse de participation de 20 points par rapport à 2014, malgré le report du second tour.

Dans ce contexte d'abstention renforcée et de préoccupations sanitaires, certains réclament, à l'image du député MoDem Jean-Noël Barrot [3], une réforme des procédures électorales, afin d'éviter que cette abstention ne mette à mal la légitimité des décisions ou des résultats d'élections.

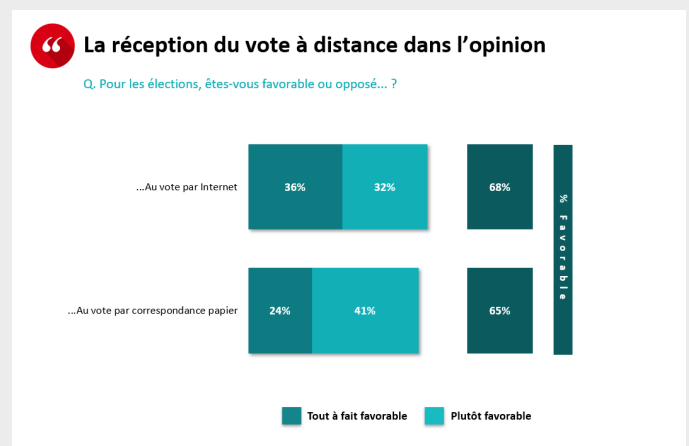
Mais quel serait l'impact réel de l'instauration de ce vote à distance - Internet ou courrier - sur les scrutins à venir ? Et comment serait-il accueilli par les électeurs ?

OpinionWay a interrogé 1812 Français [4], afin de connaître leur opinion sur ce vote à distance. L'objectif était dans un premier temps de recueillir leur avis sur ce type de vote, puis de mesurer leur propension à l'utiliser lors des prochains scrutins, afin d'anticiper son impact sur les élections à venir, notamment la présidentielle 2022.

Un niveau de connaissance perfectible, mais un accueil favorable

Les résultats font apparaître un déficit de connaissance du vote à distance. Seuls 29% des Français voient très bien de quoi il s'agit, et 32% à peu près. 37% le connaissant juste de nom ou pas du tout.

Cette connaissance du vote à distance est plus élevée chez les plus âgés, 64% des 50 ans et plus voyant bien ou à peu près de quoi il s'agit contre 57% seulement des moins de 50 ans. Cet écart s'explique peut-être par le fait que le vote par correspondance existait en France entre 1946 et 1975. Nul doute que certains parmi les plus âgés en auront conservé quelques souvenirs.



[1] Sondage réalisé par OpinionWay pour UNCCAS - Public Sénat - La Tribune les 20 et 21 février auprès d'un échantillon de 1001 Français, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas)

[2] Sondage réalisé par OpinionWay le jour du 1er tour des élections municipales, le 15 mars 2020, auprès d'un échantillon représentatif de 5 000 Français inscrits sur les listes électorales (méthode des quotas)

[3] Tribune publiée dans le Journal du Dimanche du 8 novembre 2020

[4] Etude réalisée par OpinionWay, auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas), avec 2 vagues d'enquête : du 3 au 4 février 2021, et du 10 au 11 février 2021

Lorsqu'on leur explique en détail ce qu'est le vote à distance et les différentes formes qu'il peut prendre, les Français lui réservent un bon accueil. 68% se disent favorables au vote par Internet, avec une part élevée de personnes tout à fait favorables (36%). Cette adhésion forte apparaissait déjà dans une étude menée par OpinionWay en 2004, avec 78% d'internautes qui accueillaient positivement le vote par Internet [5].

Le vote par correspondance papier recueille une adhésion légèrement moins forte que le vote Internet, même si elle demeure importante (65% favorables, 24% tout à fait favorables).

Au global, 81% des Français accueillent positivement une de ces deux modalités de vote à distance.

Et ce format de vote transcende les clivages partisans, puisqu'il est perçu positivement tant par les électeurs de gauche (90% de favorables) que par les électeurs de droite (81%). Notons cependant que les sympathisants du Rassemblement national se montrent beaucoup moins enthousiastes que les autres (73%).

Une arme démocratique en période de crise sanitaire ?

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette approbation majoritaire des Français. Le vote à distance est d'abord pour beaucoup un moyen d'augmenter la participation aux différentes élections, 76% étant d'accord avec cette affirmation, dont 32% tout à fait d'accord.

Et l'importance pour les Français de la mise en place de ce vote à distance est renforcée par la période que nous traversons. Trois Français sur quatre (74%) considèrent qu'avec la crise sanitaire, il est indispensable de l'autoriser pour les prochaines élections. Un tiers est même tout à fait d'accord avec cette affirmation.

Sur ce point encore, les chiffres font ressortir un consensus entre les Français, quelle que soit leur couleur politique. 81% des sympathisants LREM jugent qu'il est indispensable d'autoriser le vote à distance pour les prochaines élections, c'est le cas de 78% des sympathisants des Républicains, de 80% des sympathisants PS, de 75% des sympathisants La France Insoumise, et même de 88% des sympathisants Europe Ecologie - Les Verts. Les partisans du Rassemblement national se montrent là encore plus partagés, même s'ils reconnaissent majoritairement le caractère indispensable de sa mise en place pour les prochaines élections (65%).

Une majorité des Français (61%) voit ainsi dans le vote à distance une manière d'améliorer notre système démocratique.

Des Français partagés sur le risque de fraude

Les opposants à ce vote à distance sont nombreux, et les arguments avancés multiples et protéiformes. Certains comme Julien Boudon, professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay [6], y voient un risque de fracturation de la démocratie, les Français ne votant plus tous ensemble en même temps, le même jour, au même endroit, avec un niveau d'information équivalent. Il prend également en exemple les dernières élections américaines et voit dans le retard pris dans les décomptes - à cause des votes courrier parvenus très tard - un frein très important à l'instauration du vote à distance en France.

D'autres, comme le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin [7], évoquent des éléments liés à la sécurité et au risque de fraude trop important, une raison qui avait d'ailleurs poussé à l'abandon du vote par correspondance en 1975.

[5] Sondage réalisé pour le forum E-démocratie du 2 au 9 septembre 2004 auprès d'un échantillon représentatif de 575 internautes français (méthode des quotas)

[6] Tribune publiée dans Le Figaro du 17 novembre 2020

[7] Entretien donné au Parisien le 14 novembre 2020

Parmi tous ces arguments, c'est ce dernier qui trouve le plus d'écho auprès des Français, même s'ils se montrent très partagés sur le sujet. 55% considèrent que le risque de fraude est trop important avec le vote par correspondance papier (22% tout à fait d'accord), et 52% avec le vote par Internet (23% tout à fait d'accord). 50% jugent que le risque de fraudes est trop important pour que le vote à distance soit mis en place, avec 20% de tout à fait d'accord.

C'est chez les plus jeunes que le niveau de crainte est le plus élevé : 59% des moins de 35 ans considèrent que le risque de fraude est trop fort pour que le vote à distance soit mis en place lors des prochaines élections, contre 46% seulement des 35 ans et plus.

Un autre frein important apparaît à la lecture des chiffres de notre étude : 52% des Français craignent que le vote à distance ne garantisse pas le secret du vote.

L'attachement au vote en bureaux est également important, mais il apparaît comme un argument secondaire par rapport au risque de fraude : 49% des Français se disent attachés au vote en bureaux, mais 19% seulement très attachés.

La crainte que l'électeur subisse des pressions de son entourage avec le vote papier (47% d'accord, dont 15% tout à fait), et le fait que les électeurs soient obligés d'effectuer leur choix plusieurs jours avant la date du scrutin (44% d'accord, dont 13% tout à fait) apparaissent comme des freins minoritaires.

Une intention d'utiliser le vote à distance élevée...

Compte tenu de cette balance avantages/freins plutôt favorable aux premiers, on peut imaginer un impact positif de l'instauration du vote à distance sur la participation aux prochains scrutins.

L'incitation à s'inscrire sur les listes électorales pour ceux qui ne l'ont pas encore fait est un premier indicateur d'intérêt. 41% des personnes non inscrites sur les listes pourraient le faire si le vote à distance était mis en place. Cette part, qui peut sembler élevée, doit être nuancée par le fait que 17% seulement le feraient certainement.

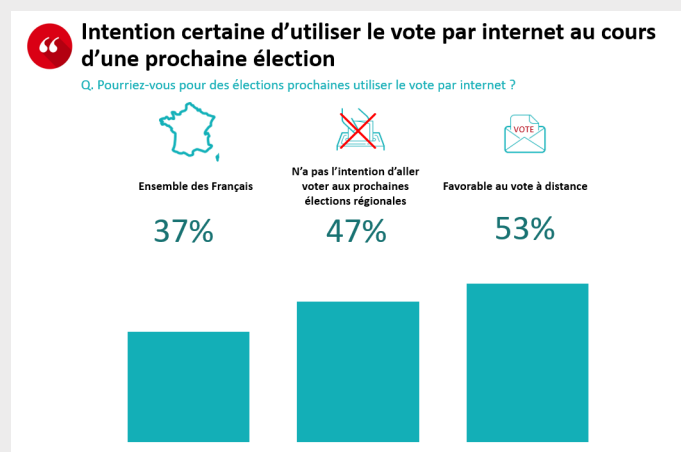
Le deuxième indicateur d'intérêt est l'intention d'utiliser ce vote à distance pour les élections à venir. Elle est élevée, la part d'utilisateurs certains pour le vote par Internet en particulier étant très importante : 37%. Les sympathisants LREM et EELV sont les plus enclins à utiliser ce type de vote, avec respectivement 51% et 54% d'utilisateurs certains.

Le vote par correspondance papier est plus clivant, avec 53% qui pourraient l'utiliser, dont 19% certainement. Au final 75% pourraient utiliser un des deux modes de vote à distance lors des prochaines élections, dont 42% certainement.

...Et un impact positif sur la participation

Au-delà de cette part élevée de Français prêts à recourir au vote à distance, les chiffres indiquent un impact sur la participation aux scrutins à venir.

Les Français qui ne sont pas certains d'aller voter aux prochaines élections régionales et départementales se montrent plus favorables que les autres au vote à distance (59% tout à fait favorables contre 43% pour l'ensemble des Français). Et ils seraient également plus enclins à l'utiliser pour des scrutins à venir, mais avant tout le vote par Internet : 47% utiliseraient certainement le vote par Internet contre 37% de l'ensemble des Français.



Au final, 18% des Français pas certains de voter aux élections régionales de 2021 déclarent qu'ils se transformeraient en électeurs certains si le vote à distance était mis en place.

L'impact de la mise en place du vote à distance serait à peu près similaire pour l'élection présidentielle de 2022 : 17% des Français pas certains d'aller voter à ce scrutin basculeraient en votants certains grâce à la mise en place du vote à distance.

Laurent Gassie

Directeur Conseil

Département Opinion, Politique et Corporate
lgassie@opinion-way.com

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'opinion française semble prête à l'instauration du vote à distance pour les prochains scrutins électoraux.

Nombreux sont ceux qui y voient une arme démocratique, et ce sentiment est renforcé par la période de crise sanitaire actuelle.

On peut par conséquent anticiper un impact positif sur la participation pour les prochains scrutins si ce vote à distance était mis en place.

Mais il semble nécessaire, pour accompagner son éventuelle instauration, de clarifier dans un premier temps ce qu'il recouvre, et de prouver l'absence de risque de fraude.

A PROPOS DU GROUPE OPINIONWAY

Créé en mars 2000, pionnier de la digitalisation des études, OpinionWay innove dans les études Marketing et d'Opinion et développe l'agilité dans les modes d'approches (panels en ligne, communautés digitales, hybridation des données et Social Media Intelligence).

Né en France et capable d'intervenir sur les cinq continents, OpinionWay a des implantations au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), en Europe de l'Est (Pologne) et en Afrique Subsaharienne (Côte d'Ivoire). Le Groupe intervient dans la compréhension des publics, des marchés, des marques ; dans la recherche de produits et de services, pour des clients se développant en France comme à l'international auprès de cibles BtoB et BtoC.

OpinionWay est membre actif d'Esomar, certifié depuis 2009 ISO 20252 par l'AFNOR et membre de CroissancePlus.

CONTACT

Olivia AUGIS – Responsable Communication
oaugis@opinion-way.com - 01 81 81 83 05
opinion-way.com

“opinionway”